

Commune de PIGNANS



Extrait du registre des Arrêtés du Maire
Du 13 septembre 2023

Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2023/442

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 13 septembre 2023 de Monsieur GIACOMAZZI Adriano tendant à obtenir l'autorisation d'utiliser le domaine public en vue de travaux rue Saint Esprit,

ARRÊTE

Article 1 :

Le pétitionnaire est autorisé à faire stationner un véhicule de façon ponctuelle sur la voie publique afin de procéder à des travaux au n° 14 rue Saint Esprit, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.

Aucuns gravats, ciment ou autres matériaux ne seront jetés ni déposés sur la chaussée et dans le pluvial.

Article 2 :

Pendant la durée des opérations, la rue Saint Esprit sera ponctuellement fermée à la circulation à partir du croisement avec la RD97.

Article 3 :

La présente permission de voirie est valable du lundi 18 septembre au mercredi 20 septembre 2023 inclus.

Article 4:

La signalisation réglementaire sera mise à disposition par la Mairie puis maintenue et retirée par le pétitionnaire ou son mandataire qui sera et demeurera seul responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces opérations.

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 13 septembre 2023

Le Maire,
Fernand BRUN